



Femmes maires d'Occitanie à mi-mandat (2020/2026)

Une progression de leur nombre

Juin 2023

1. Le scrutin municipal des 15 et 28 juin 2020 en tant que situation de référence

Après le scrutin municipal des 15 mars et 28 juin 2020, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie avait analysé le poids des femmes maires dans les 4 407 municipalités de la Région. L'Association avait aussi voulu connaître dans quels types de communes elles avaient été élues.

839 d'entre elles, parmi un effectif global de 4 407, représentant une proportion de 19,4% avaient alors accédé à un poste de Première magistrate, accusant ainsi une progression de leur représentation à peine supérieure à 3% depuis le précédent renouvellement de 2014.

L'Observatoire n'avait pas manqué de remarquer qu'à ce rythme-là, il faudrait encore six ou sept mandats, soit plus de 36 ans pour atteindre la parité dans le corpus des maires, tout type de communes confondu, soit à l'horizon des années 2060.

Au sortir des urnes de mars et juin 2020, nous avons aussi passé au crible la population de ces 839 municipalités afin d'établir si un lien de causalité existait entre la taille des communes et la féminisation de leur direction.

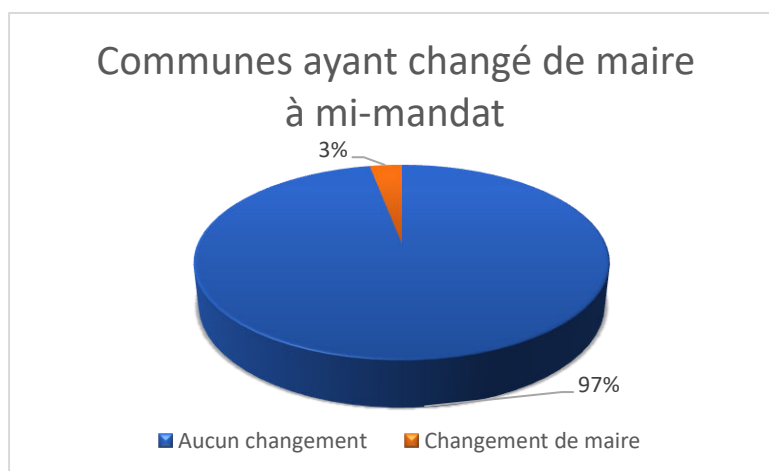
Le constat avait été sans appel : plus on s'éloignait des petites communes, plus il y a du pouvoir et de l'influence, moins on rencontrait de femmes maires. Une large majorité, soit 82% (687 communes) présidaient alors en Occitanie aux destinées de municipalités de moins de 1000 habitant.es.

Aujourd'hui, à mi-mandat (2020/2026), l'Observatoire régional de la parité a voulu savoir où l'on en était.

2. La situation à mi-mandat (2023)

En près de trois ans, 127 communes, soit 3% de l'effectif global dans les 13 départements d'Occitanie, ont changé de maire.

Schéma n°1 : Part des communes ayant changé de maire à mi-mandat



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- le décès du titulaire
- sa démission¹ (pour cause de cumul de mandat, de passage de témoin à mi-mandat, d'usure face à la charge...)
- son inéligibilité,
- un retour aux urnes à la suite de décisions de la justice administrative,
- la démission en masse du Conseil municipal provoquant une nouvelle élection.

Observons pour mémoire que si l'élection de l'exécutif municipal - le collège des adjoint.es au maire - par le Conseil est soumise à une contrainte légale paritaire (scrutin de liste à parité alternée) dans les communes de plus de 1000 habitants, celle du maire échappe à toute législation relative à l'égalité de représentation des femmes et des hommes dans les mandats locaux².

Ainsi, s'agissant de ces 127 communes qui ont connu un changement de maire, force est de constater que ce renouvellement a bénéficié à **42 femmes et 85 hommes**, soit un rapport du simple au double. Cela démontre pour le moins une volonté de progression de la féminisation, voire d'une appétence prononcée pour la parité. Ceci, dans un contexte de déprise générale d'intérêt affiché des candidatures masculines, voire de renoncement des titulaires à leur mandat de maire dont les élus font régulièrement état.

L'effectif des nouveaux maires à mi-mandat, classé par département témoigne de situations diversifiées.

¹ En France, on dénombre 1300 démissions de maires depuis 2020 (Midi-Libre, 21 mai 2023).

² Cf principe développé à l'article premier de la Constitution de 1958.

Tableau n°1 : Effectif des nouveaux maires par département

Département	09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
Hommes	5	7	7	4	16	4	7	4	7	8	4	7	3
Femmes	4	1	2	3	8	6	5	3	0	4	1	2	3

Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

Les départements qui connaissent le plus de changement n'élisent pas forcément des femmes à l'exemple de la Lozère, (7 nouveaux maires et aucune femme).

3. La situation à mi-mandat (2023)

A ce stade, l'Observatoire se propose d'établir un palmarès des départements qui ont promu le plus de femmes à mi-mandat avant de comparer leurs performances respectives à la lumière des résultats sortis des urnes en 2020.

3.1. Les résultats sortis des urnes en 2020

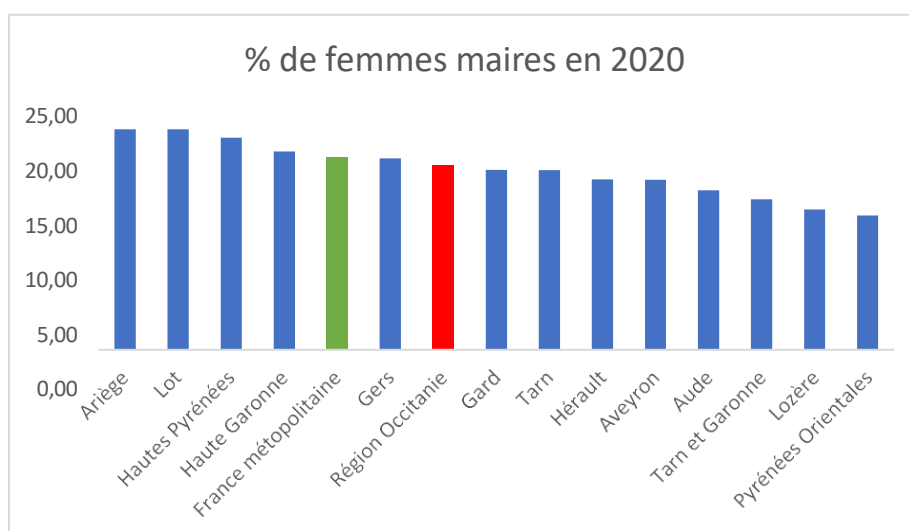
Le tableau n°2 rappellera le pourcentage de femmes maires élues par département ; le schéma qui suivra établira un classement entre eux.

Tableau n°2 : Femmes maire élues en 2020, par département, avec comparaison Occitanie et France métropolitaine.

Département	Nombre de communes	Nombre de femmes maires	% de femmes maires
Ariège	325	74	22,77
Aude	425	70	16,47
Aveyron	285	50	17,54
Gard	350	65	18,57
Haute-Garonne	586	120	20,48
Gers	435	86	19,77
Hérault	341	60	17,60
Lot	312	71	22,76
Lozère	152	22	14,47
Hautes-Pyrénées	466	102	21,89
Pyrénées-Orientales	224	31	13,84
Tarn	313	58	18,53
Tarn-et-Garonne	193	30	15,54
Région Occitanie	4407	839	19,04
France métropolitaine	34701	6882	19,83

Sources : Ministère de l'Intérieur, septembre 2020

Schéma n°2 : classement des départements



Sources : Ministère de l'Intérieur, septembre 2020

3.2. Les résultats à mi-mandat en 2023

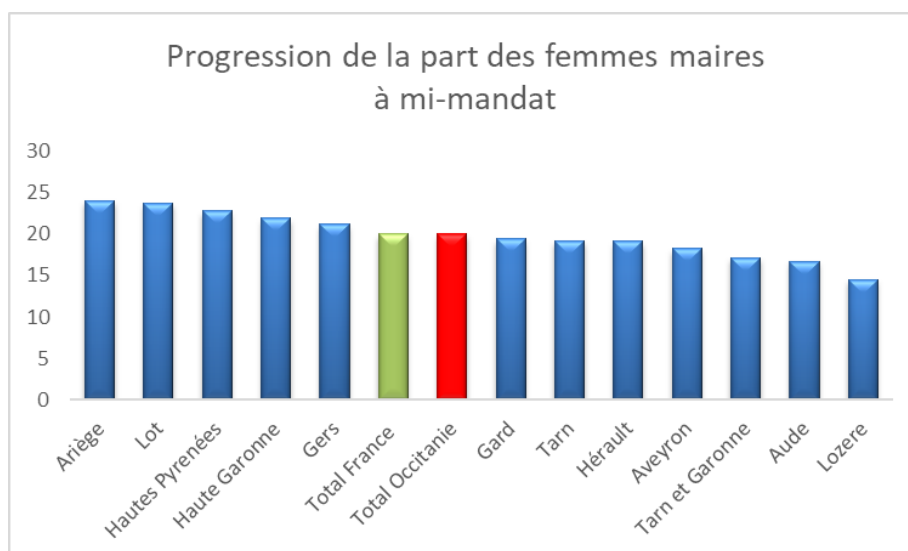
Le tableau 3 montre l'évolution de la part des femmes maires à mi-mandat.

Tableau n° 3 : Evolution de la part des femmes maires à mi-mandat

Départements	Nombre de communes	Nombre de femmes maires en 2020	% de femmes maires en 2020	Nombre de femmes maires en 2023	% de femmes maires en 2023
Ariège	325	74	22,77	78	24
Aude	425	70	16,47	71	16,7
Aveyron	285	50	17,54	52	18,24
Gard	350	65	18,57	68	19,42
Haute-Garonne	586	120	20,48	128	21,84
Gers	435	86	19,77	92	21,14
Hérault	341	60	17,60	65	19,06
Lot	312	71	22,76	74	23,71
Lozère	152	22	14,47	22	14,47
Hautes-Pyrénées	466	102	21,89	106	22,75
Pyrénées-Orientales	224	31	13,84	32	14,28
Tarn	313	58	18,53	60	19,17
Tarn-et-Garonne	193	30	15,54	33	17,09
Région Occitanie	4407	839	19,04	881	19,99

Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

Schéma n°3 : Progression de la part des femmes maires à mi-mandat



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

3.3. L'analyse comparative

L'analyse comparative révèle un résultat intéressant : tous les départements progressent à l'exception de la Lozère qui stagne à son résultat de 2020. Mais c'est aussi le département qui dénombre le moins de communes (152), ce qui pourrait amoindrir ses raisons de changer de maire à mi-mandat.

Ce qui n'est pas le cas de l'Aude (425 communes, 8 nouveaux maires à mi-mandat) qui n'élit qu'une seule femme. L'Aveyron de son côté en élit deux, mais ne parvient pas à se hisser au niveau de la moyenne régionale.

L'Ariège, le Lot et les Hautes-Pyrénées, déjà en tête du classement des femmes maires par département, creusent leur avance de 2020. L'Ariège caracole désormais avec 24% de femmes maires plus de 4 points au-dessus des moyennes régionales (19,99%) et nationales. Les Pyrénées-Orientales qui gagnent une seule Première magistrate à mi-mandat (sur 5 nouveaux maires) se situent dans le palmarès, quasiment au niveau de la Lozère.

Le Tarn progresse doucement ; le Tarn-et-Garonne peu doté en nombre de communes (193) affiche une percée identique à celle de la Haute-Garonne, tandis que le Gers (435 communes) dépasse aujourd'hui le taux de femmes maires en France et en Occitanie, tout en conservant sa 5^e place : il élit 6 femmes et 4 hommes sur 10 maires renouvelés. Le Gers incarne ainsi une des meilleures performances paritaires d'Occitanie.

La Haute-Garonne, forte de ses 586 communes progresse d'un point et demi tout en affichant un résultat parfaitement paritaire : 4 femmes et 4 hommes parmi ses nouveaux et nouvelles élu.es. A mi-mandat, elle conserve sa place de 4^e acquise en 2020 au classement des départements.

Parmi les « grands » départements, le Gard se distingue. Il gagne 3 postes dans des communes importantes par leur population (Théziers, Saint-Laurent-des-Arbres et Aramon). Il conserve comme la Haute-Garonne sa 6^e place tout en se rapprochant cette fois-ci de la moyenne régionale.

La surprise vient de l'Hérault. Ce département nous offre l'élection de 5 femmes parmi ses 8 nouveaux maires. S'il conserve sa 8^e place au palmarès des départements de 2020, il enregistre une progression de la part des femmes maires de 2,5%. C'est un résultat encourageant qu'il faut saluer. Même si une légère marge de progrès existe encore pour y atteindre tant la moyenne régionale que nationale.

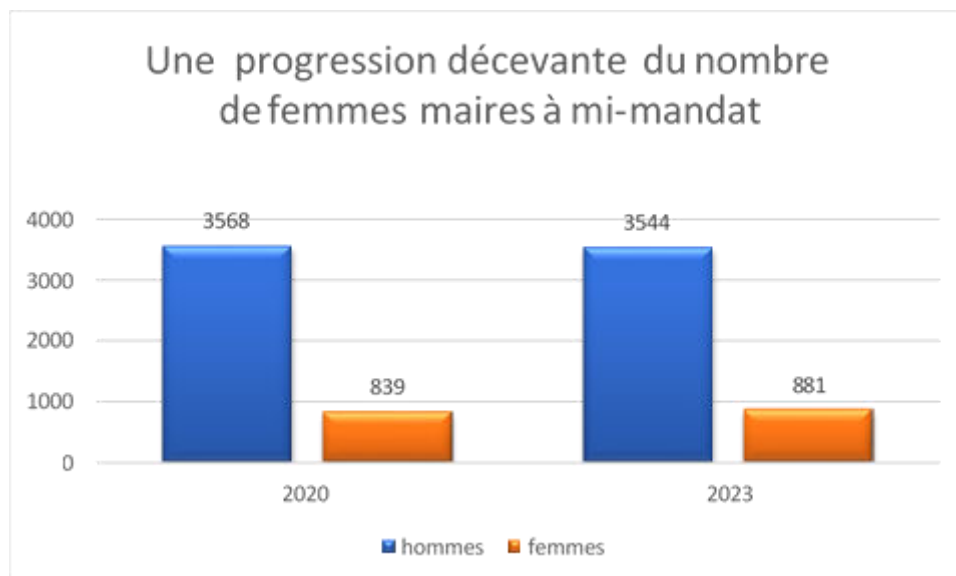
Enfin, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie constate qu'à l'enjeu des élections municipales intermédiaires, ce sont les hommes qui conservent encore la mise entre 2020 et 2023. Si limitée soit-elle puisque le changement de titulaire affecte à peine 3% des communes d'Occitanie.

Les communes dirigées par les femmes passent de 839 à 881, soit une progression de leur représentation à peine supérieure à 1% (1,05%) en trois ans.

Les femmes maires représentent désormais 19,99% de l'effectif global en Occitanie. C'est-à-dire à 30 points de retard derrière la parité. C'est regrettable. Et cette situation intervient un quart de siècle après l'instauration du principe d'égalité de représentation des femmes et des hommes dans l'Article premier de la Constitution (juillet 1998). Ce qui est décevant.

Toutefois, dans l'Union européenne, la France fait partie des pays où les femmes sont le mieux représentées dans les Conseils municipaux. A titre d'exemple, l'Allemagne compte 8% de femmes maires dans ses communes.

Schéma n°4 : Progression des femmes maires à mi-mandat



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

4. Analyse de la localisation des femmes maires, selon la population de la commune et par strate de communes

Comme le démontre le décompte du tableau placé en annexe (cf page 12), les 42 nouvelles maires prennent leurs fonctions essentiellement dans les petites communes rurales.

34 sont élues dans des communes de moins de 1000 habitants, et parmi elles, 8 dans les plus petites communes de moins de 100 habitants allant de 13 à 83 habitants.

Elles ne forment plus désormais que 80,95% des bataillons des petites communes, alors qu'elles étaient 82 % en 2020. C'est un premier progrès, mais toutefois très limité, du point de vue quantitatif (la proportion de femmes maires reste cantonnée aux petites communes : mais elle a diminué de 1,05%).

Seules 8 femmes dirigent des municipalités de plus de 1 000 habitants : dans l'Ariège (une), le Gard (trois), la Haute Garonne (une), l'Hérault (une), les Pyrénées-Orientales (une) et le Tarn-et-Garonne (une). Ces deux derniers départements se sont distingués pour placer des femmes à mi-mandat à la tête de communes importantes à Cabestany (10 301 habitants) et, à un degré moindre, à Montbeton (4 241 habitants).

Cabestany renforce tout à la fois la part des femmes dans la strate des communes de 3 000 à 30 000 habitants (qui passe de 21 femmes maires en 2020 à 22 en 2023) et la position du département des Pyrénées-Orientales qui dénombrait déjà la féminisation de Bompas (9 657 habitants), et de Le Soler (9 854 habitants). C'est un deuxième progrès, mais cette fois du point de vue qualitatif, qu'il faut souligner, en raison notamment de sa rareté.

A mi-mandat, la tendance qui nous avait permis d'affirmer en 2020 que « les hommes laissent la place aux femmes dans les petites communes sans moyen »³, perdure, certes, puisqu'elles demeurent encore bien plus des trois-quarts dans ce cas.

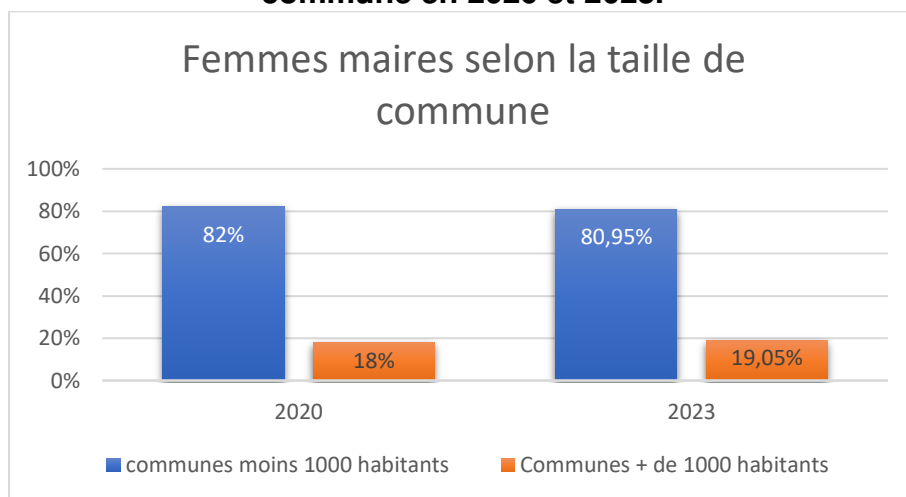
Mais à y regarder de plus près, l'effritement à très bas bruit que sanctionne un reflux des Premières magistrates d'Occitanie dans les petites communes, estimé à moins de 1,5%, rajouté au succès remporté à mi-mandat à Cabestany dans les Pyrénées-Orientales, Aramon et Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard, Castelnaud d'Estretfonds dans la Haute-Garonne, et Lignan-sur-Orb dans l'Hérault sont encourageants. Bref, on avance, mais sans se départir du pas de fourmi.

Enfin, on peut s'interroger sur les incidences dans les Intercommunalités. Si la loi n'impose rien dans la constitution de leurs exécutifs (sauf pour les Métropoles), l'usage perdure d'envoyer en priorité les maires de communes siéger à la vice-présidence des EPCI.

³ <https://observatoire-parite-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/08/Femmes-maires-en-Occitanie-selon-la-taille-des-communes-.pdf>

Les cas de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et de la Communauté Urbaine de Perpignan résultent de la féminisation de leurs effectifs. A bas bruit encore, et toujours à petits pas comptés, c'est un troisième progrès.

Schéma n°5 : Localisation des femmes maires selon la population de la commune en 2020 et 2023.



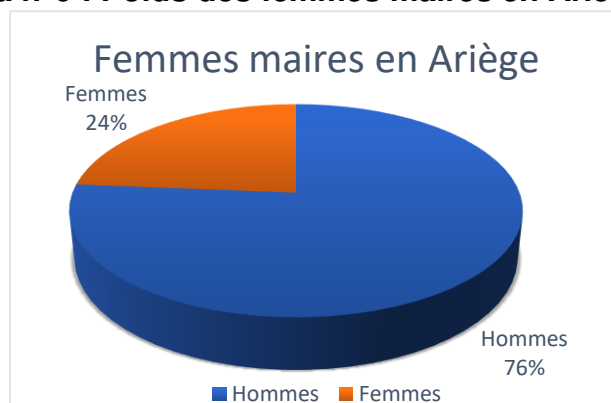
Sources : Observatoire régional de la parité d'Occitanie. 2020/2023

5. Focus sur deux départements, l'Ariège et l'Hérault

Afin d'examiner la situation au plus près, nous avons choisi deux départements, l'Ariège et l'Hérault, aux caractéristiques différentes. Le premier est situé à l'ouest dans l'ancien Midi-Pyrénées, le second plus à l'est dans l'ancien Languedoc-Roussillon.

L'Ariège est un département rural, avec des zones de montagne dominantes, peu peuplé (153 287 habitants), mais doté de nombreuses communes (325). Elle dénombre le pourcentage de maires le plus élevé des 13 départements (24% – chiffre 2023). La présidence du Conseil départemental est occupée par une femme. Le budget du Département s'élève à 64,8 millions d'euros (422 euros par habitant en 2022).

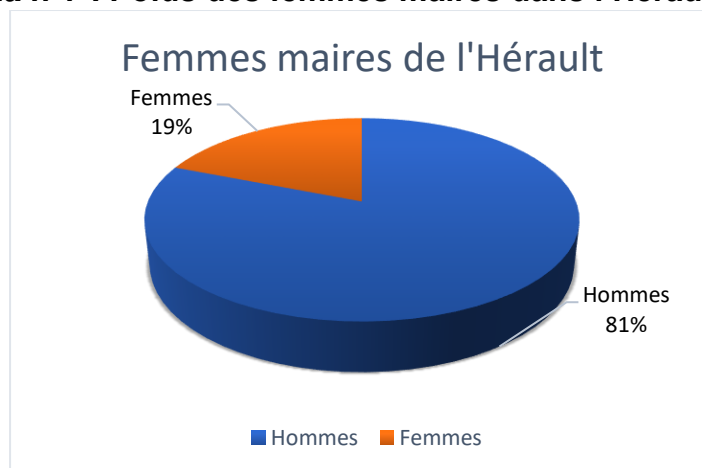
Schéma n°6 : Poids des femmes maires en Ariège (2023)



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

L'Hérault (1 190 000 habitants) est le deuxième département d'Occitanie en population après la Haute-Garonne (1 390 000 habitants). Malgré des zones de piémont, il recouvre une large partie littorale où se concentre le développement de communes plus importantes qu'en Ariège, mais qui, au total, sont plus nombreuses (341 communes).

Schéma n°7 : Poids des femmes maires dans l'Hérault (2023)



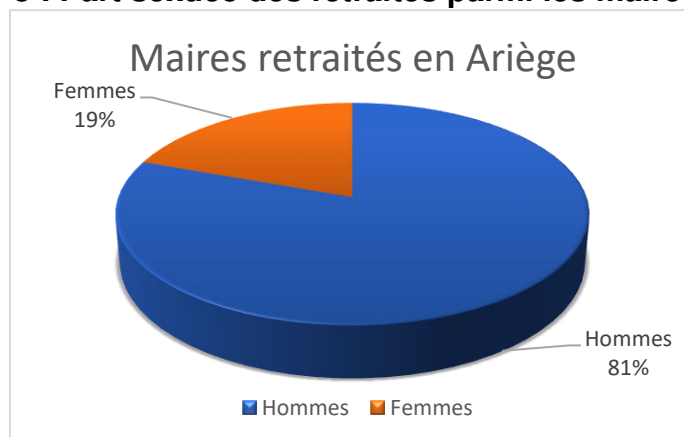
Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

La proportion des femmes maires y plafonne à 17,60 % en 2020, mais l'embellie vient de la mi-mandat où le département y compte plus de la moitié de nouvelles élues. Sa représentation féminine - 19,06% - frôle alors la moyenne régionale.

La présidence du Département revient à un homme. Le budget devrait dépasser les 2 milliards d'euros en 2023, soit environ 168 euros par an et par habitant.

La part respective des retraité.es dans les corpus des maires des deux départements, présente une différence sociologique qu'il convient de ne pas écarter. Elle est très largement supérieure au poids des retraités dans la population française : 50% des maires ariégeois sont retraités, 43% dans l'Hérault.

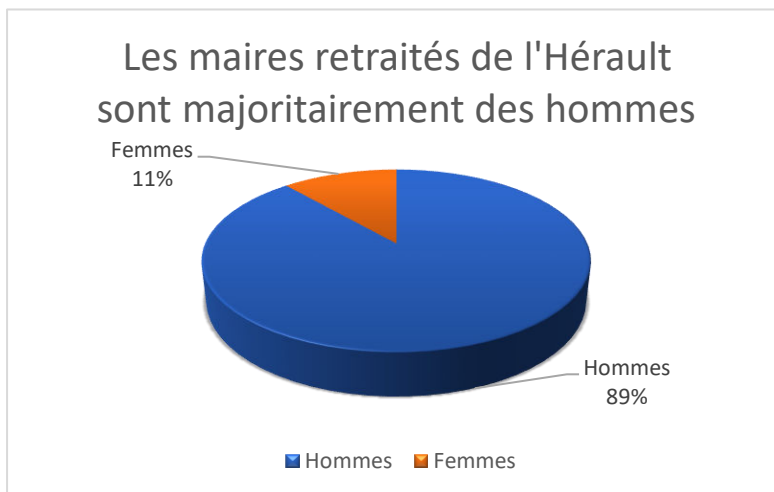
Schéma n°8 : Part sexuée des retraités parmi les maires en Ariège



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

Inversement, quand on examine la composition par sexe des maires retraités, on constate que la part des femmes y est moindre et, en tous cas, inférieure à celle qu'elle devrait être en toute logique. Dans l'Hérault, cette caractéristique est encore plus flagrante : les femmes ne représentent plus que 11% de la cohorte des retraités occupant des fonctions de maire.

Schéma n°9 : Part sexuée des retraités parmi les maires dans l'Hérault



Sources : ministère de l'Intérieur, Répertoire national des élu.es (RNE 2023)

Ce qui devrait nous autoriser à conclure que, par leur entrée tardive en politique, les femmes maires, plus jeunes que leurs collègues masculins, n'ont pas encore eu le temps de cumuler des mandats dans le temps. Ou que, peut-être, mobilisées par leur vie professionnelle qu'elles doivent mener de concert avec leur vie personnelle et familiale, elle n'en ont pas eu l'opportunité, surtout « dans les petites communes sans moyen » là où elles sont le plus élues, là justement, où, par manque de moyens, la charge de présence et de travail est la plus importante.

ANNEXE

Les 42 nouvelles femmes élues à mi-mandat

Départ.	Commune	Population	Nom de la Maire	Prénom
9	L'Aiguillon	397	RICHOU	Geneviève
9	Brassac	622	DEGRAVES	Laurence
9	Le Fossat	1046	ARNAUD	Véronique
9	Illartain	73	DEDIEU	Dalia
11	Massac	27	FARGES	Isabelle
12	Saint-Rémy	306	MOYA	Catherine
12	Montclard	154	VIDAL- CONDO	Marina
30	Théziers	1039	GARCIA- FAVA	Murielle
30	Saint-Laurent-Des-Arbres	3000	BARRIEU VIGN	Sylvie
30	Aramon	4219	PRAT	Pascale
31	Lapeyrère	65	DELOR	Carole
31	Bagiry	113	CLEMENT	Alexandra
31	Saint-Béat- Lez	383	CHANGEUX	Anna
31	Urau	120	VAQUIE	Michèle
31	Noeuilles	393	SAVES	Josée
31	Portet-De-Luchon	38	SOYE	Anne
31	Castelnau-D'Estretfonds	6579	SIGAL	Sandrine
31	Cambiac	220	ADROIT	Sophie
32	Touget	507	DULONG	Claire
32	Esclassan-Labastide	345	BAUBAY	Martine
32	Pellefigue	114	BOUAS	Evelyne
32	Mongausy	77	IDRAC	Michelle
32	Maupas	510	LAFARGUE	Pierrette
32	Monferran-Saves	811	VIDAL	Maryelle
34	Ferrals-Les-Montagnes	153	ESPEL	Annie
34	Saint-Jean-De-Minervois	147	MIQUEL	Sylvie
34	Lignan-Sur-Orb	3038	MONTARON SANMARTI	Catherine
34	Beaufort	221	PEREZ	Françoise
34	Soubès	920	PERIGAULT	Isabelle
46	Goujounac	221	VINGES	Lucy
46	Cambes	388	NEGRON	Marylène
46	Camburat	424	NICOL- HEIMB	Evelyne
65	Buzon	75	BLANCONNIE	Martine
65	Garderes	445	CONTE	Christine
65	Ardengost	13	CASPAR	Elvire
65	Ancizan	269	PICHON	Evelyne
66	Cabestany	10301	PUGNET	Edith
81	Le Verdier	229	DA SILVA	Sylvie
81	Frausseilles	83	BRUN	Arielle
82	Canals	798	BOREL	Sylvie
82	Montbeton	4241	BEDOS	Danielle
82	Sauveterre	160	POUILLON	Anne-Marie



52 allée Jules Milhau, 34000 Montpellier
emc.tapie.genevieve@orange.fr
<https://observatoire-parite-occitanie.fr/>

NOS PARTENAIRES



Région Occitanie



CESER Occitanie



Préfet de Région



Département de L'Ariège



Département de la Haute-Garonne



Département du Gard



Ville de Figeac (Lot)



Ville de Foix (Ariège)



Ville de Saint-Affrique (Aveyron)



Fonds citoyen franco-allemand



Ville de Lodève (Hérault)



EAF, Berlin



Mutualité Française



Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon



SNCF



Groupe Cité-Hôtels



ENGIE



Galzin



Association Allemagne-Occitanie



MB Avocats



LIDL



Florence Ginisty



SMACL Assurances